



Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur

PARFUMS PARFUMS

Il n'y a rien de si beau pour un présent de Noël ou du Jour de l'An qu'une belle bouteille de PARFUMS.

J'ai le plus beau lot qui n'ait pas encore été apporté à Hull.

R. A. HELMER Pharmacien

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. Ld

GALT ONT.

MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS. A epreuve du FEU et des VOLEURS

Aussi les "Engins Wheelock", les "Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois."

Machines, Chaudières pour Scieries. Poulies et toutes sortes de machineries pour scieries.

F. W. BINDON, Agent général.

Office : 181 rue Sparks, Ottawa.

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- F. BARRETTE, P. H. CHARRON, ANT. PARENT, O. CHLNIER, B. CARRIERE, D. CHARRON, M. J. LAVERDURE, A. LABELLE, J. MARTEL, P. DAOST, F. LAROCHE, F. ROUDEAU, Wrightville.

Demandez la mar: CARBE ROUGE, que du MANUFACTURÉ PAR

WM. HOWE, BLOC HOWE, OTTAWA.

Encouragez les Institutions Locales

Assurez votre vie dans

'LA CANADIENNE

Compagnie d'Assurance sur la vie

La seule Compagnie purement provinciale.

Primes hebdomadaires depuis 3 centins en montant.

Enfants et adultes assurés. Ainsi que toute sorte de polices depuis \$1000 en montant.

AGENTS DEMANDÉS

S'adresser au bureau de

C. V. GAUDET

Assistant Surintendant.

Au second étage du Bureau d'Enregistrement, Hull P. Q.

Heures de bureau, — de 8 à 9 a. m., et de 5 à 6 p. m.

FORTIN ET GRAVELLE

MANUFACTURIERS DE

JHAUX Hull Qué

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

Les ordres par a malle et par téléphone sont exécutés promptement.

J. N. Fortin, J. E. Gravelle

DEVOIRS DES ELECTEURS

Nous reproduisons la lettre pastorale que vient d'écrire Mgr Bégin sur les devoirs des électeurs. Voilà un document que tous devront lire et méditer: il est rempli de conseils salutaires et pratiques. Les règles à suivre, pendant les élections, y sont savamment et clairement exposées, au double point de vue de la morale et du patriotisme.

LOUIS NAZAIRE BÉGIN, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE, ADMINISTRATEUR DE L'ARCHIDIOÈSE DE QUÉBEC.

AU Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les fidèles du dit Archidocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

La loi de votre pays qui est juste et sage, et à laquelle vous devez obéir comme à Dieu, vous donne le droit et vous impose le devoir de choisir vous mêmes les hommes qui devront faire toutes les lois nécessaires au bon gouvernement de la société civile et administrer les affaires publiques.

C'est pourquoi vous êtes appelés à prendre part aux élections politiques et municipales au temps déterminé par les autorités civiles conformément aux lois. Nous voulons vous expliquer brièvement et clairement comment vous devez vous conduire en ces circonstances pour que votre conscience ne vous reproche rien devant Dieu. Ce que nous dirons, s'appliquera, principalement aux élections politiques pour le Parlement et la législature, mais aussi, proportion gardée, aux élections municipales ou autres auxquelles vous serez appelés à prendre part.

I

Avant tout, Nos Très Chers Frères, Nous devons vous mettre en garde contre deux erreurs souverainement pernicieuses qui tiennent à s'accréditer parmi vous et qui conduiraient bientôt à l'apostasie de la foi et de la morale catholique.

La première, c'est que vous devez être chrétiens et catholiques dans votre vie privée, mais que vous n'êtes pas tenus de l'être dans votre vie publique chaque fois que vous faites acte de vie politique et civile. La deuxième qui n'est que la conséquence de la première, c'est que les crimes et les fautes défendus par la loi de Dieu, ne sont plus des fautes ni des crimes, lorsqu'il s'agit pour vous d'exercer vos droits civils et politiques.

La première de ces erreurs nous aurait bientôt conduits à l'état de ces pays où dans les institutions et les lois on ne tient nul compte ni des principes de la foi chrétienne ni de la morale révélée de Dieu. La deuxième serait la justification de tous les parjures, de toutes les fourberies, de toutes les injustices et les violences qui ne sont pas moins contraires à l'ordre et au bien de la société, qu'à la morale elle-même. Ceux qui vous les prêchent de parole et d'exemple dans leurs discours et leurs journaux ne se rendent pas toujours compte des conséquences de leur

doctrines; ce sont le plus souvent des hommes aveuglés par leurs intérêts et leurs passions, qui oublient tout pour arriver à leur but rarement désintéressé.

C'est le cas de dire, comme le Sauveur des Pharisiens: *Cæci sunt et duces cæcorum.* Ce sont des aveugles; et non moins aveugles sont ceux qui les suivent; car ils vont tous également à la perdition.

Pourriez vous être excusables, Nos Très Chers Frères de vous laisser tromper par de si monstrueuses erreurs? N'avons nous pas été constitués par l'Esprit Saint vos Pasteurs et vos Docteurs pour vous enseigner au nom de Dieu et de son Eglise tout ce que vous devez faire, comme tout ce que vous devez croire? Comment vous mettez vous un jour à couvert de la justice de Dieu en invoquant les enseignements de maîtres qu'il n'a point chargés de vous enseigner et d'éclairer votre conscience?

Assurément, Nos Très Chers Frères, Nous ne prétendons point que vos devoirs de vie publique comme citoyens ne diffèrent en rien de certains autres devoirs que vous devez remplir dans votre vie privée. Mais tous les actes de votre vie privée eux mêmes sont loin de se ressembler; travailler, dormir, manger et prier sont des opérations bien différentes les unes des autres. Et cependant aux témoignages de l'Apôtre toutes importent à la gloire de Dieu et à votre sanctification et doivent procéder d'un même principe surnaturel qui en fait des œuvres saintes et méritoires de la vie éternelle. Ainsi les devoirs de votre vie publique sont bien différents de ceux de votre vie privée; mais ils ne vous sont pas moins imposés par la même volonté de Dieu et ils ne doivent pas moins être accomplis en vue de la vie éternelle. Non seulement la foi, mais le simple bon sens vous fait comprendre que si vous devez faire chrétiennement les moindres actions et celles qui semblent les plus étrangères à la religion, vous devez aussi faire chrétiennement les actions plus importantes de votre vie publique et civile.

Il n'y a pas, en effet, en chacun de vous deux hommes, l'un qui est chrétien et l'autre qui ne l'est pas; il n'y a en chacun de vous qu'un seul et même homme qui doit être chrétien et catholique dans toutes ses pensées, dans toutes ses paroles et toutes ses actions.

Or, si partout où vous êtes, vous êtes catholiques, en tout ce que vous faites vous devez agir en catholiques.

Ne serait il pas souverainement déraisonnable de dire, par exemple, qu'un marchand doit agir en chrétien et catholique quand il est à l'église et fait des actes de religion, mais qu'il n'est plus chrétien et catholique quand il fait des transactions commerciales et vaque à ses affaires et qu'en sa qualité de marchand il ne relève que de sa propre volonté et n'a plus à tenir compte d'aucun principe de foi et de morale catholique.

Vous mêmes, que diriez vous d'un père de famille qui ne veillerait pas sur sa maison et y laisserait entrer des scandales et régner le désordre? Qu'il est mauvais chrétien et mauvais catholique. Vous le jugeriez comme le juge l'Apôtre:

« Si quelqu'un n'a pas soin des siens surtout de ceux qui vivent dans sa maison, il a renié sa foi et il est pire qu'un infidèle. » (I. Tim. 5, 8.)

Et si cet homme prétendait, pour s'excuser, que ce n'est pas comme chrétien et catholique qu'il agit ainsi, mais comme père de famille, vous lui répon-

driez avec raison qu'il n'y a pas en lui deux hommes, l'un qui est catholique et l'autre qui est père de famille, mais un seul et même homme qui doit être père de famille, chrétien et catholique.

Ce que vous dites des marchands et des pères de famille, nous le disons des citoyens et des hommes politiques, quels que soient leur rang et leur position.

Vous croirez donc, Nos Très Chers Frères, que tous vos actes de vie civile et politique doivent, comme ceux de votre vie privée être inspirés et réglés par une conscience catholique. Et cette conscience catholique qui doit être la vôtre, vous savez qu'elle se forme par l'enseignement et l'autorité de l'Eglise. C'est de l'Eglise que, nous, catholiques, nous devons apprendre et les vérités que nous devons croire et les devoirs que nous devons pratiquer. C'est son enseignement qui est la règle suprême des mœurs comme il est la règle de notre foi.

Si vous avez compris, que vous devez rester chrétiens et catholiques dans votre vie privée, vous comprenez également que votre conscience y reste soumise à l'autorité de l'Eglise et à la loi de Dieu comme dans le reste de votre vie.

Assurément, Nos Très Chers Frères, personne n'aura l'audace d'enseigner publiquement que la loi de Dieu n'oblige plus en temps d'élection ni les candidats, ni les électeurs; et que les hommes politiques peuvent facilement s'en dispenser. Il vaudrait mieux pour vous qu'on l'enseignât plutôt par la parole et moins par les actions. Il nous est plus facile de censurer la doctrine que la vie de ceux qui vous scandalisent et perdent les mœurs politiques.

Le grand malheur, Nos Très Chers Frères, c'est qu'un bon nombre de ceux qui devaient donner l'exemple se conduisent comme s'il n'y avait aucune morale en politique.

Personne ne condamne les hommes politiques qui critiquent et combattent publiquement par des discours ou dans des journaux, un ministre qu'ils veulent renverser ou des hommes qu'ils veulent tenir éloignés du pouvoir pourvu que dans cette guerre de parti inévitable dans un pays soumis au régime parlementaire, ils ne se rendent coupables d'aucune faute contre Dieu, contre le prochain et contre la société elle-même. Mais dans ces luttes politiques, comme dans les autres, les armes loyales et honnêtes seules sont permises; et c'est le bien public que l'on dit avoir en vue.

Pas plus en temps d'élection qu'en autre temps, il n'est permis à personne de se soustraire à la loi de Dieu et à sa sainte volonté. Pas plus en matière politique et civile qu'en aucune autre, la constitution qui vous ordonne de donner librement votre suffrage aux hommes de votre choix, ne vous permet aucun moyen injuste ou déshonnéte d'assurer leur triomphe et celui de vos propres opinions. — Quand elle le voudrait elle ne le pourrait pas. Elle peut bien ajouter aux obligations que Dieu a imposées ou par la loi naturelle ou par ses commandements, ou par la loi de l'Eglise, mais elle ne saurait en aucun cas vous en affranchir. La loi civile ne vous excusera donc pas, au jugement de Dieu, des transgressions de la loi divine que vous aurez commises, elle vous accusera au contraire, et rendra plus terrible votre condamnation: car ces fautes commises dans votre vie publique entraînent

toujours plus ou moins de scandales et ne nuisent pas seulement à quelques politiciens mais à la société toute entière.

II

Faut il, Nos Très Chers Frères, vous mettre en garde contre les fautes où vous pouvez être entraînés plus facilement en temps d'élection?

L'une des plus graves, assurément, c'est le parjure. Vous êtes coupables de ce crime énorme contre Dieu, et la société, non seulement lorsque vous dites un mensonge et déguisez la vérité étant sous serment, mais chaque fois que vous êtes volontairement la cause d'un parjure.

Prenez donc garde en violant les lois justes faites pour assurer l'honnêteté des élections de vous mettre vous mêmes ou de mettre les autres dans l'occasion du parjure. Respectez la sainteté du serment en ne le demandant et en l'exigeant que lorsqu'il est absolument nécessaire pour sauver des intérêts sérieux et protéger efficacement la justice; car, si c'est un crime honteux et abominable de commettre ou de causer un parjure, c'est aussi une faute contre Dieu et la société de discréditer le serment et de l'amoindrir aux yeux des peuples en l'exigeant sans discernement pour des raisons qui ne sont ni graves ni sérieuses, dans l'unique but de vexer un adversaire et de faire naître chez quelqu'un des soupçons que rien ne justifie.

Rappelez vous aussi que, si la justice ne vous défend pas d'apprécier et de condamner les actes publics des hommes politiques, elle ne vous permet cependant jamais de le faire injustement. S'il est nécessaire au bien public que l'on discute devant vous les avantages et les inconvénients de certaines mesures légales et administratives, afin que vous jugiez en connaissance de cause les hommes qui méritent votre confiance et votre suffrage, il n'est jamais le faire des médisances, moins encore des calomnies, sur le compte des candidats et des hommes politiques.

Or, il y a médisance, et médisance grave, chaque fois que l'on fait connaître d'un homme politique des fautes ou défauts graves de la vie privée qui n'ont rien à faire avec ses devoirs et ses fonctions civiles et politiques. Ces médisances en matière grave sont sûrement des péchés mortels pour ceux qui les mettent en circulation et ceux qui les colportent.

Plus graves encore et moins pardonnables sont les calomnies que par passion et par esprit de parti l'on invente contre la vie privée ou la vie publique des candidats ou autres hommes politiques. Or, il y a calomnie chaque fois que l'on attribue au prochain une faute qu'il n'a pas commise ou dont on ne peut pas faire la preuve; car tout homme a droit à sa réputation tant qu'on ne peut pas prouver qu'il est coupable.

Jugez par là combien sont coupables devant Dieu et combien devraient être méprisables et flétris par tous les chrétiens et les citoyens justes et honnêtes ces écrivains et ces parleurs qui inventent pour le besoin de leur cause des faits qui n'ont jamais existé, qui prétent gratuitement à leurs adversaires des intentions qu'ils n'ont jamais eues, travestissent et dénaturent à dessein leurs actes publics, montrent partout des crimes et des scandales où souvent il peut n'y avoir eu qu'inhabileté et imprévoyance ou même honnêteté et prudence parfaite.

(La fin au prochain numéro.)

BRYSON GRAHAM & CO



AVEC QUELQUES PIASTRES

Vous pourrez vous habiller tout aussi bien que le plus riche. Nos hardes faites sont aussi fortes, aussi bonnes, autant à la mode que n'importe quel habillement sur commande et cependant ça vous coûtera moins que la moitié du prix.

NOUVEAUX Habillements de printemps—Bon habillement en Tweed (Sack Coat).....\$3.50

NOUVEAUX Habillements de Printemps—Bel habillement en serge croisée (Sack Coat).....\$7.50

NOUVEAUX Habillements de Printemps—En bleu marin tout laine (Sack coat).....\$7.00

NOUVEAUX Habillements de Printemps—En serge Vénicenne (Morning coat).....\$10.00

PANTALONS—Pour remplacer ceux de vos Habillements presque usés, à des prix si bas que vous serez forcé d'acheter aisément.

Bryson, Graham & Co.

COIN DES RUES..... Sparks et O'Conner, Ottawa Graines de jardin de Field Hower

P. I. BAZIN BANQUIER

Agent d'Assurance et Courtier Général occupe spécialement de règlement d'affaires de Faillites

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteurs et créanciers, pour effectuer les com promis.

S'occupe aussi d'administration et de règlements de successions et de placements d'argent, etc., etc.

Adresse: 3 RUE ELGIN, ou 216 RUE PRINCIPALE Ottawa, Ont. Hull, P. Q.

DEMENAGEMENT

Mlle A. REMILLARD, modiste bien connue à Hull, désire annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général de Hull et des environs qu'elle a transporté son stock de modes pour chapeaux de dames et demoiselles du magasin de M. D. A. Décosse, au No 62, rue Principale, block Monk.

Le stock a été augmenté de garnitures, rubans, plumes, formes, aigrettes, etc., etc.

Chapeaux garnis et non garnis. Une visite est sollicitée.

Mlle A. REMILLARD, MODISTE No 62 rue Principale, Block Monk.

'LE SPECTATEUR'

Journal bi-hebdomadaire.
Publié par la Société de Publications
Conservatrice de Montréal.

ABONNEMENT
Et Ottawa: Un an \$2 00
Six mois 1 00
Montréal et Québec: Un an 2 00
Six mois 1 00

ANNONCES—Mesure Nonpareil
Première insertion 10c. la ligne
Insertions subséquentes 5c. la ligne
Une fois la semaine 2c. la ligne

N. PAGÉ,
Administrateur.

BUREAUX et ATELIERS,
No 154 RUE PRINCIPALE,
HULL QUE.

VENDREDI 9 AVRIL 1897

CHAMPLAIN

Malgré l'argent, le whisky et les menées corruptrices du parti libéral dit la *Minerve*, le comté de Champlain est resté fidèle à la bonne cause.

C'est une grande victoire si l'on considère la puissance des moyens employés par nos adversaires. « Nous emporterons l'élection de Champlain, coûte que coûte, disait un ministre du Cabinet Laurier, au moment où il prenait le train pour Trois-Rivières. » De fait, la bataille leur coûte cher.

Mensonges, calomnies, fausses rumeurs, de la boisson à flot et de l'argent à foison, surtout dans les localités peu fortunées, tout a été mis en œuvre pour égarer l'électeur, pour enchaîner son vote ou pour l'éloigner hier du bureau de vote.

On conçoit la violence de la lutte que nos amis si dévoués ont eu à soutenir sans les ressources indispensables pour organiser une élection en temps ordinaire, ils se sont multipliés en ont noblement et généreusement payé de leur personne.

Nous les félicitons de leur belle et éclatante victoire.

« Le whisky est plus fort que l'eau bénite, » s'écriaient les rouges de Montréal, déchaînés sur le comté. Ils voulaient indiquer, par cette insolence sacrilège, qu'ils étaient bien décidés à arracher, à l'influence sage et salutaire et leurs pasteurs, tous les pauvres malheureux dont la passion l'emporte si souvent sur la raison et le devoir.

Où, vraiment, le parti Laurier peut se vanter des hontes et des méfaits de toute sorte dont il a scandalisé la population des comtés de Champlain et de Wright.

Est ce que nos amis ne prendront pas les moyens de poursuivre, devant les tribunaux, les auteurs de cette corruption effrénée que M. Laurier promène de comté en comté depuis deux mois ? La loi et la morale publique demandent d'être vengées. Il est grandement temps que les bons citoyens se liguent pour mettre fin à un tel brigandage politique.

A LA VICTOIRE

Sir A. P. Caron, l'hon. M. Montplaisir, l'hon. M. Taillon, M. Dupont, M. P., M. Bergeron, M. P., M. Noël, avocat d'Arthabaska, l'hon. M. Methot, l'hon. M. Landry, sénateur, MM. Déry, Martel, Guillet, Harnois, avocats des Trois Rivières, M. Normand, M. P. F., Ed. Bouffard, M. P. P., N. Bourgoin, de Montréal, Henri Trudel, Aug. Trudel, avocats de Montréal, F. X. Bessette, président du club Taché, Fauteux, E. D. et Augé du club Lafontaine de Montréal, et plusieurs autres, dont les noms nous échappent tout traversement, et nous pourrions même dire, héroïquement soutenu la lutte et travaillé jour et nuit à l'organisation des différentes localités du comté.

M. Tarte s'était vanté de faire élire le Dr Trudel, son candidat, dût il envoyer un cabaleur pour chaque électeur. C'est contre cette nuée de libéraux jeunes et vieux, chantant victoire dès le début, que nos chefs et nos amis ont eu à se mesurer. Gloire à eux !

Le retentissement de la défaite libérale sera immense dans tout le pays, tant pour la question scolaire que par la corruption gigantesque organisée pour étouffer la libre expression de l'opinion.

Circulaire Episcopale.

A l'exclusion d'autres matières, nous publions en première page la récente circulaire de Mgr Bégin sur les devoirs des électeurs.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en mettant à leur portée un document qui devrait être médité par tous. L'illustre coadjuteur de Son Eminence le Cardinal Taschereau, y donne des conseils d'une sagesse pratique et qui planent au dessus des mesquins intérêts de parti.

Cette circulaire est à lire et à conserver.

BIENVENUE

Du Monde :

M. Henri Bourassa, député de Lacelle, annonce aux lecteurs de la *Patrie* qu'il devient le directeur politique de ce journal.

On ne pouvait faire un meilleur choix, un choix qui marquait plus nettement le changement de front que l'on veut imprimer à l'ancien organe de M. Beaugrand.

M. Bourassa est un catholique convaincu, non pas, dit-il lui-même, « catholique de telle école et de telle nuance, mais catholique suivant le cœur et l'esprit de l'Église ; croyant au dogme tel que l'Église l'enseigne ; obéissant à la discipline telle que l'Église l'applique. »

On ne saurait mieux dire. Cette déclaration si franche et si nette tranche heureusement sur les fallacieuses distinctions de M. Laurier, qui ne s'est jamais dit catholique sans ajouter : de l'école de Montalembert et de Lacordaire.

Montalembert et Lacordaire n'ont été de parfaits catholiques eux mêmes, que lorsqu'ils sont devenus catholiques tout court, catholiques suivant le cœur et l'esprit de l'Église, et qu'ils ont cessé de faire école.

Nous avons reproduit avec bonheur, il y a quelque temps, un excellent article écrit par M. Bourassa dans le *Ralliement*, sur le règlement scolaire. L'auteur s'y déclarait prêt à se soumettre complètement aux directions qui seraient données par le Saint Siège, sur ce sujet. Nous croyons que M. Bourassa est sincère et nous voudrions comme nous l'avons dit alors, voir tous nos canadiens du parti libéral s'engager à suivre dans la question scolaire, la voie indiquée par le père commun des fidèles.

Son Excellence le délégué apostolique verrait ainsi disparaître le plus grand obstacle qui s'oppose à sa mission difficile.

Si nous étions tous, comme nous devons l'être, catholiques avant tout ; si, avant les intérêts particuliers, nous faisons passer les intérêts de la religion, l'entente serait facile entre les catholiques, et du moment que les catholiques seront unis, ils obtiendront facilement justice.

Ce sont nos divisions qui nous affaiblissent, neutralisent notre action et nous mettent à la merci des protestants fanatiques, intolérants, anti papistes et anti français.

L'avènement de M. Bourassa à la *Patrie* nous paraît de nature à faciliter et à hâter cette union de tous les catholiques sur le terrain religieux et c'est pourquoi nous nous en réjouissons.

Le nouveau directeur de la *Patrie* est homme de parfaite éducation, ce qui nous fait espérer trouver en lui un adversaire courtois et loyal.

Il saura, espérons le, discuter les affaires du pays sans avoir recours au mensonge délibéré et aux injures.

S'il en est ainsi, la *Patrie* aura subi une très heureuse transformation.

Ce n'était pas sans besoin.

L'HON. M. NANTEL

Des nouvelles particulières nous apprennent le complet rétablissement de l'honorable M. Nantel. Le ministre des Terres de la Couronne est parti de Ashville pour Baltimore et sera ici la semaine prochaine.

L'honorable M. Laurier partira le 10 juin pour l'Angleterre, que la session soit finie ou non. Son secrétaire M. Boudreau, l'accompagnera.

LES EMPRUNTS

Pourquoi ils ont eu lieu ?

A quoi ils ont servi ?

Nous avons démontré que les impôts additionnels perçus par le gouvernement conservateur avaient été rendus nécessaires par les extravagances du régime Mercier, et qu'ils avaient servi à combler le déficit creusé par l'administration libérale.

Nous allons montrer maintenant, comment les conservateurs ont appliqué la loi d'emprunt décrétée par M. Mercier en 1890, et à quoi a servi le produit de cet emprunt.

Ce qui va suivre va prouver que les conservateurs n'ont réellement pas emprunté, mais n'ont fait que négocier les emprunts votés par la majorité libérale en 1890.

Le 29 décembre 1890, M. Shehyn, trésorier de M. Mercier, faisait voter un bill d'emprunt dont le préambule se lisait comme suit :

« Considérant, entre autres, des sommes suivantes : que le 26 décembre 1890, la dette flottante de la province se composait,

(A) Mandats impayés au 30 juin 1890	\$112,571.45
(B) Dépôts Temporaires	261,261.27
(C) Dépôts en garantie des compagnies de chemins de fer	1,916,685.98
(D) Subventions en argent accordées aux chemins de fer, mais non encore gagnées	\$1,367,737.92
Des premiers 35 centins par acre des subventions en terres accordées aux chemins de fer, mais non encore gagnées	865,159.96
Les premiers 35 centins par acre des subventions en terres accordées aux chemins de fer et qui peuvent être couvertes	665,350.00
(E) Dettes pour terres et autres, chemin de fer Q. M. O. et O.	122,364.00
(F) Perte sur le dépôt fait à la Banque d'Échange, à être remplacé en fonds d'amortissement en vertu de la loi 45 Vict, chap. 21	27,000.00
(G) Somme due au comité protestant de l'instruction publique en vertu du règlement de la question des biens des Jésuites	62,961.00
(H) Dépense spéciale prévue pour 1890-91, en vertu de la loi 53 Vict, chap. 1	912,183.00
« Moins l'encaisse au 1er juillet 1890	\$6,313,374.58
	525,344.43
	\$5,788,030.15
« Et considérant qu'en vue de la dite somme, il faudra encore, pour le service public, en outre des dépenses pour ajouter les sommes suivantes :	
(I) Dépense spéciale supplémentaire pour 1890-1891	\$ 115,448.71
(A) Dépense spéciale supplémentaire pour 1890-1892	\$ 838,555.00
Moins les crédits votés de nouveau	280,000.00
	558,555.00

(K) Subventions en argent aux chemins de fer, tel qu'exposés dans les résolutions adoptées par l'Assemblée Législative le vingt-troisième jour de décembre 1890

Les premiers 35 centins par acre des subventions en terre aux chemins de fer, tel qu'exposés dans les résolutions adoptées par l'Assemblée Législative le vingt-troisième jour de décembre 1890

Formant en sem ble une dette flottante de \$10,862,353.86

« Attendu que les obligations non contestées de la province, mentionnées dans le préambule de la loi 50 Victoria chap. 2, s'élèvent à \$4,037,624.89, en sus des réclamations contestées existant avant le 29 janvier 1887, et sur lesquelles des montants considérables ont été payés depuis sans qu'il eût pourvu par le dit emprunt ;

« Attendu que le produit de l'emprunt fait en vertu de l'acte susdit a été de \$3,378,332.50 ;

« Attendu que des crédits de chemins de fer ont été votés en 1888 pour un chiffre d'environ \$3,000,000.00 ;

« Attendu qu'une nouvelle dette de \$162,911.00 a été créée par la loi 51-52 Vict, chap. 13 pour obtenir le règlement final d'une question pendante depuis près d'un siècle, sur la cession des biens dits « Biens des Jésuites, » estimés à plusieurs millions de piastres, et que la part aux institutions catholiques à la suite de cette cession savoir : \$400,000 a été payée ;

« Attendu qu'il est devenu nécessaire de construire une prison nouvelle, d'agrandir et de réparer le palais de justice et les écoles normales à Montréal ; de bâtir de nouveaux Palais de justice dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, et une nouvelle école normale à Québec, de racheter des débris emises pour la ville de Fraserville pour la construction d'un palais de justice à cet endroit, de construire des voûtes de sûreté et de grosses réparations urgentes dans les palais de justice des districts ruraux ; et que des sommes considérables sont requises à ces fins ;

« Attendu que cette province pourrait être appelée à pourvoir à la construction ou à l'achat d'un ou de plusieurs asiles d'aliénés en temps utile pour l'expiration des contrats actuels d'affermage ;

« Attendu que la construction de ponts en fer et de grandes routes de colonisation ; le maintien des écoles du soir pour les classes ouvrières des villes et des campagnes, les crédits spéciaux et nouveaux pour aider davantage les écoles élémentaires, primaires et la construction de couvents, de collèges et d'académies pour l'instruction secondaire et l'empierrement des chemins dans les municipalités rurales ont nécessité et vont nécessiter des dépenses importantes ;

« Attendu que des crédits nouveaux s'élevant à plusieurs millions de piastres seront votés pendant la présente session comme étant indispensables au couronnement de la politique de chemins de fer, sanctionnée par les législatures précédentes ;

« Attendu que d'autres dépenses imputables au capital sont devenues nécessaires dans les circonstances et sont requises dans l'intérêt public ;

« En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Il sera loisible au lieutenant gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à se procurer, par voie d'emprunt, sur le crédit de la

province, une somme n'excedant pas en total dix millions de piastres. (Voir statuts de 1890, 54 Vict, pages 27, 28, 29 et 30.)

Ainsi le trésorier du gouvernement Mercier admettait officiellement une dette flottante de \$10,861,253.36. Et le préambule même de son bill d'emprunt indique que cette dette flottante était beaucoup plus considérable et pouvait s'élever jusqu'à \$13,000,000, comme il est facile de s'en convaincre en lisant la liste des ATTENDUS contenues dans ce préambule.

L'emprunt a été voté par la majorité de M. Mercier. Voici le vote :

« L'ordre du jour pour la seconde lecture des résolutions rapportées du comité de toute la Chambre, vendredi le 25 courant, concernant l'émission de débetures provinciales pour pourvoir au paiement de la dette non consolidée de la province et pour autres fins, étant lu ;

L'honorable M. Shehyn propose, secondé par l'honorable M. Mercier, — Que ces dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois ; et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :

POUR :—Messieurs Basinet, Bédard, Bernatchez, Bisson, Boyer, Brunet, Carlin, Carrier, Chênevert, Clendinning, Côté, Déchêne, Desmarais, Duhamel, Fitzpatrick, Girard, Girouard, Gladu, Gosselin, Laliberté, Lalonde, Langelier, Lemieux, Lovell, McShane, Marcotte, Mercier, Morin, Parent, Rinault, Pouliot, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Rochon, Shehyn, Ste-Marie, Tessier, (Portneuf), Tessier, (Rimouski), Turgeon et Watts.—41.

CONTRE :—Beauchamp, Bédard, Blanchet, Bourbonnais, Desjardins, Duplessis, England, Grenier, Hall, Johnson, Leblanc, Lessard, Lussier, McIntosh, Marion, Martin, Monfette, Nantel, Normand, Owens, Pelletier, Picard, Poupore, Robertson, Spencer et Villeuveuve.—26.

« Ainsi la proposition est résolue affirmativement.

« Les dites résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois et adoptées. » (Journaux de l'Assemblée Législative, 1890, vol., 25, page 290.)

LA DETTE

Diminuée par les conservateurs

Dettes nettes le 17 décembre 1891 à la chute du Gouvernement Mercier 24,428,038.20
Dettes nettes le 30 juin, 1896 22,156,306.30

Diminution de la dette en cinq ans 2,131,691.90

Donc les conservateurs, durant leurs cinq ans, ont diminué la dette de plus de \$2,000,000.

Électeurs de la province de Québec, retenez bien ces chiffres !

LA COLONISATION

Sous le régime Mercier 489,585 acres de terre ont été vendues pour la colonisation.

Sous le régime conservateur, il en a été vendu 596 646 acres.

Le gouvernement Mercier a accordé 5,789 acres de terre pour la colonisation.

Le gouvernement conservateur en a donné 123,535 acres.

Le gouvernement conservateur a vendu 107,060 acres et il en a donné 117,746 de plus que le gouvernement Mercier pour les fins de la colonisation.

Cultivateurs et colons, voyez maintenant de quel côté sont vos amis.

Le Baume Rhumal

Que de souffrances, que d'ennuis on s'éviterait en prenant quelques doses de BAUME RHUMAL au premier symptôme de grippe. Remède actif, sûr et sans rival.

AGENTS DEMANDES

Agents actifs qui veulent un emploi permanent et payant, peuvent procurer le même s'ils s'engagent avec nous pour vendre nos Spécialités vigoureuses et nos patates de Semences, élevées au Canada. Échantillons gratuits. Salaire payé à la semaine. Écrivez de suite pour les particularités et gagnez le territoire exclusif.

PELHAM NURSERY Co., Toronto, Ont.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT D'OTTAWA.
No. 221.

COUR SUPÉRIEURE

JOHN STORY, de la Cité d'Eau Claire, dans l'Etat du Wisconsin, dans les Etats Unis d'Amérique, bourgeois.

vs.
PATRICK BURKE, du même lieu, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

FLEMING & LEDUC,
Protonotaires.

Cour Supérieure,
District d'Ottawa,
Hull 5 Avril 1897.

C. J. BROOKE,
Procureur du demandeur.

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir du 5 Octobre 1896, les trains circuleront comme suit :

No 1 Ex—Dr Hull à 5.44 p.m.
Arr Gracefield à 8.40 p.m.
No 2 Ex—Dr Gracefield à 5.50 a.m.
Arr Hull à 8.55 a.m.

Billets en vente chez J. N. Fortin, rue Main et à la gare du Pacifique Canadien.

P. W. RESSEMAN
Surintendant Général

AVIS

La Compagnie Electrique d'Ottawa

Agence pour Hull, No 101 rue Main, Résidence privée, Ottawa House, rue Church, Hull.

ETABLIE A HULL depuis 10 ANS
SYSTÈME PERFECTIONNÉ—Les commandes adressées au bureau de Hull ou au bureau principal à Ottawa recevront notre meilleure attention.

M. DE REPENTIGNY, A. A. DION,
Agent. *Sur. Général*
Ottawa, 25 Novembre 1896

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC,
District d'Ottawa.

COUR DE CIRCUIT

La Banque Jacques Cartier, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires dans la cité de Montréal, district de Montréal et ayant aussi une succursale d'affaires en la cité de Hull, District d'Ottawa

vs.
Joseph Newton, ci devant cultivateur du township de Portland dans le District d'Ottawa et de la Province de Québec.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

FLEMING & LEDUC,
Greffiers de la Cour de Circuit,
District d'Ottawa.

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de
PHILIPPE GAUTHIER,
Hôtelier de Papineauville,
Failli.

Les soussignés vendront par encan public sur les lieux à Papineauville,
JEUDI, LE 1er AVRIL, 1897,
à Midi,

l'actif mobilier du failli consistant en :
10—Vins, liqueurs, cigares, ameublement de « bar », salle à dîner, salon, boudoir, cuisine, le contenu de quatre chambres à coucher, un cheval, un express d'hiver, un express d'été, un buggy, un brelot, deux sets de harnais, couvertes à chevaux une paire de bobsleighs, robes de voiture, etc.

20—Dettes de livres, billets recevables, jugements, etc. \$67.39
Pour être vendu « En Lots, » pour argent comptant.

Pour autres informations, s'adresser à
LAMARCHE & BENOIT
1709 rue Notre Dame,
Montréal.

URGEL ARCHAMBAULT
MÉDECIN-CHIRURGIEN
Gradué « Cum Laude » de l'Université Laval de Québec. Coin des rues Grey et Wright, Hull. Anciennement résidence du Dr L. G. Routhier.

A. Couture

Horloger et Bijoutier
RUE PRINCIPALE,
HULL

Le seul endroit où l'on peut se procurer des bijoux de toutes espèces à des prix qui défient toute compétition.

Venant d'arriver, un lot considérable de montres pour dames et messieurs et bijouteries les plus nouvelles.

REPARATIONS.....

Une spécialité, à court DELAI.....

Alphonse COUTURE
HORLOGER ET BIJOUTIER.

No. 96 Rue Principale, Hull

RAPPORT DE PATENTES

Nos lecteurs trouveront ci après la liste complète des brevets d'invention accordés cette semaine à des inventeurs canadiens pour le Canada, l'Angleterre et les Etats Unis. Ces renseignements nous sont fournis par MM. Marion & Marion, Solliciteurs de Brevets, No 185 rue St Jacques, Montréal.

BREVETS CANADIENS

55,198—Joseph Elward,—Améliorations aux portes et fenêtres
55,257—W. Pearson,—Chaîne de bicyclette.
55,258—W. Pearson,—Amélioration aux bicyclettes.
55,283—E. Clovies,—Mécanisme pour métier
55,366—O. S. Ferguson,—Améliorations aux tuyaux de poêles.
55,393—O. M. Gould,—Frein
55,406—J. W. Askham,—Machine à moulin.
55,488—Chs. Field,—Presse à savon.
55,405—W. O. Brown,—Procédé pour le traitement des minerais.

BREVETS ANGLAIS

20,273—R. S. Anderson,—Vélocipèdes.
20,289—M. Mathews & Al—Engrenage moteur pour vélocipèdes.
20,384—J. Houghton—Véhicule de route.
20,408—W. Ames & Al—Engrenage pour varier les outils mécaniques.
20,597—F. H. Barke & Al—Etril.
20,734—J. L. Spink & Al—Cheminée de lampes.
20,771—Imperial Writing Machine Co., Limitée—Clavigraphie.

BREVETS AMERICAINS

579,289—T. Nill, D. Bradley & Al—Accouleur.
579,347—A. Kellnor & Al—Eten-dur d'habits.
579,350—J. G. Pennycook & Al—Abat-jour ou gicbe.
579,353—F. T. Trebilcock & Al—Capuchons pour bouteilles et cabinet égouttoir.
579,358—J. Clench,—Appareil pour sasser les cendres.
579,366—F. C. Robertson,—Inter-rupteur de circuits.
579,499—J. S. Chapira & Al—Chaise pliante.
579,500—L. H. Claght & Al—Effileur pour coupe gazon.

JERUSALEM

SOUVENIR D'UN VOYAGE EN TERRE SAINTE

Tel est le titre de l'intéressante relation dont Le CYCLOGRAMME UNIVERSEL, publié à Montréal, commence la publication. Beaucoup d'écrivains ont décrit les saints lieux d'une manière remarquable; mais cet Orient n'est-il pas comme le champ de Booz? n'y peut-on trouver à glaner après la moisson?

Ce captivant récit, dû à la plume élégante d'une femme de talent, est illustré de 150 gravures, avec une carte de la Palestine et un plan de Jérusalem.

Le CYCLOGRAMME donne 32 pages remplies de gravures par semaine. Abonnement d'essai: 3 mois, 50 cts.



VICTOIRE

Le Dr Marcotte élu dans Champlain

	Majorités	Docteur Marcotte	Docteur Trudel
St Prosper	89
St Narcisse	27
St Tit	52
St Amé	25
Lac à la Tortue	34
Champlain	50
Cap à la Madeleine	175
St Thécle	70
St Luc	62
St Maurice	25
St Geneviève	92
Mont Carmel	27
Village Frémont	17
St Adolphe	56
Batisseau	3
St Stanislas	270
Les Pies	49
St Séverin	155
St Florent	70
Makinae
Rivieres aux Rats
La Croche
Totaux	745	603	

Maj. pour Marcotte: 142

La nouvelle de la victoire a produit un grand émoi à Montréal. Dans le cours de la journée les libéraux réclamaient trois cents voix de majorité et les conservateurs, sachant les moyens qu'on avait pris dans le camp libéral pour gagner, n'osaient trop contre lire.

La foule assiégeait les abords des bureaux des journaux. Il était évident que tout le monde attendait une grande importance au résultat.

Recherches Historiques

Sommaire de la livraison d'avril: Sainte-Mélanie de D'Aillebout, Pierre Georges Roy; Le sieur de Vincennes, fondateur de l'Indiana, Edmond Mal let; Les émigrés de la révolution française au Canada, Faucher de Saint Maurice; Le Château de Montréal, P. G. R.; Le canton Doncaster, P. G. R.; Où DuCalvet est le mort, Racine; Le domaine d'Occident, Racine; Racine; Le Capitaine Donald McDonald, P. G. R.; Les cantons de l'Est, Pionnier; L'aventure du chevalier de La Rigaudière, P. G. R.; L'auteur du *Canadien Emigrant*, Raphaël Bellemare; Le lieu de sépulture des évêques de Québec, Mgr Henri Têtu; Questions; Publications du mois, etc., etc.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques*, en s'adressant au directeur de la revue, M. Pierre Georges Roy, 9, rue Wolfe, Lévis.

Vive la Raquette

Tel est le titre d'une jolie chanson que publie le *« Passe Temps »* de cette semaine; tous les raquetteurs voudront l'apprendre. Aussi pour piano, « Bon voyage » Polka; pour violon, « Olga », berceuse Abonnement, \$1.50 par an; un numéro 5c. Adressez *« Le Passe Temps »*, Montréal.

Cela dépend de vous

Voulez vous guérir votre rhume? Prenez du BAUME RHUMAL, le célèbre spécifique français, le guérisseur par excellence des maladies de poitrine

CORRESPONDANCE

UN HOPITAL A HULL

Cette correspondance n'a pas paru dans notre dernier numéro faute d'espace.

M. le Rédacteur du SPECTATEUR,

A l'occasion, du soixantième anniversaire du glorieux règne de Notre Majesté, la Reine Victoria, dans toutes les parties de l'Empire Britannique, l'on cherche à perpétuer le souvenir de cette fête, en fondant des institutions qui rendent hommage au sens pratique de nos concitoyens d'origine Anglaise et à leur dévouement à l'avancement de l'éducation et du soulagement de la souffrance.

Depuis de nombreuses années; le besoin d'un hôpital à Hull se fait sentir; et tous les médecins de la ville, appuyés de la population, croient qu'il est temps de faire disparaître cette lacune, et de doter notre ville d'une de ces maisons qui font la gloire d'une ville et le bienfait immédiat des pauvres déshérités de la fortune. Plus de ces retards et de ces indéterminations de la part du conseil, car, vous le savez messieurs les échevins, toute la population est avec nous à ce sujet.

Jamais aucune offre n'a pu être plus avantageuse. Jamais site plus admirable ne peut être choisi puisque le site en vue serait la résidence princière des MM. Moore, sur le chemin d'Aylmer. Les dames de la Sagesse seraient disposées à acheter la dite propriété immédiatement et l'empêcher ainsi de passer en d'autres mains. Mais il leur faut nécessairement compter sur l'appui du conseil de Hull. De trois à quatre cents piastres sont déboursées annuellement par le conseil de Hull pour l'entretien de ses malheureux, alors, pourquoi tout en implorant des faveurs allons nous verser annuellement des centaines de piastres à l'étranger?

D'ailleurs, M. le Rédacteur, est ce que la nécessité ne s'impose pas d'elle-même? Hull étant un centre manufacturier c'est déjà dire qu'elle est une ville d'affaires et d'activité. Les accidents sont nombreux et déplorables. Et ce qui affectent le plus un médecin pratiquant, c'est que souvent la pauvreté et le manque d'observation des règles de l'hygiène, condamne irrévocablement un jeune malheureux à la mort! Ce jeune homme qui n'a eu qu'un tort: celui d'aimer à gagner sa vie, le voilà, à la suite d'une médication intempestive et souvent meurtrière, le voilà dit je, pris de gangrène dans un membre. Si les soins diligents des dames sœurs avaient été là pour penser cette plaie, la mort aurait fait une victime de moins, et la voix des orphelins ne serait pas parvenue jusqu'à nos oreilles pour implorer la charité publique. A l'occasion donc du Jubilé de la Reine pourquoi ne pas s'affermir comme gens de progrès, faisant preuve de philanthropie; sachant d'avance que nous rencontrerons l'approbation et les sympathies des dames de Hull, qui sont toujours là pour accomplir des œuvres de charité et de générosité.

Dr E. G. PAQUET.

MORT DANS LES BOIS

M. le capitaine Latour, qui est arrivé de Kippewa, nous apprend qu'un jeune homme de seize ans, employé dans les chantiers d'Edwards sur la Kippewa a trouvé la mort d'une manière horrible au mois de février dernier. Hormidas Taillefer, c'est le nom de la victime, est parti du chantier le 20 février pour rentrer dans sa famille qui demeure à Ripon. Il entreprit le voyage à pied et s'égarait à environ trente milles de l'endroit où il était parti. Au lieu de suivre un chemin battu par le jeune homme s'aventura sur une route qu'il ne connaissait pas et fut obligé de marcher dans la neige jusqu'au genoux. On le trouva mort samedi dernier sur la Kippewa à une distance d'environ trente cinq milles du chantier. Taillefer a été transporté chez lui ces jours derniers.

La Maison Sieyes, Genin & Cie.

Lors de notre passage à Montréal, ces jours derniers, nous avons eu l'avantage de visiter le vaste établissement de MM. Sieyes, Genin & Cie., manufacturiers et importateurs de pipes et articles fantaisistes pour les fumeurs. Cette maison est la plus considérable de ce genre du Dominion, elle ne compte pas moins de quatre étages rempli de marchandises de toutes sortes. L'on y fait que le commerce de gros seulement. Les marchands de détails qui font affaires avec cette maison sont certains de rendre justice et donner une satisfaction générale à leurs clients. Nous conseillons donc à nos marchands de Hull et du district de leur accorder une part de leur patronage. Un dépôt spécial a été placé à Ottawa, chez M. J. M. Lavoie marchand en gros et en détail, coin des rues Rideau et Sussex. Nos remerciements à M. Genin pour la courtoisie à notre égard.

GRANDE Ouverture des Modes

Nous Exposons durant la Retraite des Dames

LUNDI, 5 AVRIL ET LES JOURS SUIVANTS

LES

Patrons les plus nouveaux de Bonnets et Chapeaux et les dernières nouveautés en fait de Modes

IMPORTE SPECIALEMENT pour cette Occasion

Notre Modiste Dlle BRANCHAUD invite très respectueusement ses nombreuses pratiques de Hull et d'Ottawa à venir se choisir un chapeau nouveau au

GRAND SYNDICAT ST-JOSEPH M. LAVIGNE & CIE.

Nos. 70 et 72 Rue Inkerman, Hull. (En face du marché.)

LA FETE DES ARTISANS

Elle sera célébrée avec éclat le 30 Mai

Il y a eu mercredi soir, sous la présidence de M. l'échevin Grothé, à Montréal, une grande assemblée de la société des Artisans. Sur proposition du vice président, M. L. S. Gendron, on a résolu de célébrer cette année, avec beaucoup d'éclat la fête patronale de la société, le 30 mai prochain. La démonstration religieuse aura lieu dans l'église paroissiale de Ste Cunégonde. Le lendemain, il y aura probablement soirée dramatique et musicale au Monument National. La société des Artisans comprend actuellement 12,000 membres dont 7,000 dans le district de Montréal, et elle fait des efforts incessants pour faire de nouvelles recrues. Actuellement, un de ses directeurs, M. Nap. Lachance est à organiser des sections dans les centres canadiens des Etats Unis, à Salem, et Lowell Mass.

NOTES DE HULL

—La cour supérieure a été ajournée au 14 avril.

—M. Henry Aylen est parti pour New York pour affaires professionnelles.

—La convention libérale pour faire le choix d'un candidat pour la Chambre locale aura lieu le 12 avril, deux jours avant la convention conservatrice.

—Le chœur de chant de M. Durocher, composé pour l'occasion de 40 des plus belles voix de la paroisse, exerce en ce moment la messe de Ste Cécile de Gounod.

—M. Jos Bélangier, marchand épicer de la Pointe Gatineau, a fait cession de ses biens à la demande de M. Wm. Smith, marchand général du même endroit.

—Le juge Malhiot tient actuellement un terme à Bryson, et avant de partir, il a annoncé à des amis qu'il siégerait pour la dernière fois dans le comté de Pontiac. On pense que c'est l'indice de sa retraite définitive.

—Les créanciers de la compagnie Walker de Buckingham, se sont assemblés mercredi, à l'hôtel de ville pour nommer un inspecteur en remplacement de M. L. G. Hammond, qui a démissionné. La demande des créanciers a l'effet de remplacer M. Hammond par été accordée par le juge Malhiot.

J. M. LAVOIE

... IMPORTATEUR ET ...

MARCHAND en gros et en détail

DE.....

Pipes, Cigares et Tabacs

— DE TOUTES SORTES

Articles de fantaisies pour les fumeurs

Coin des rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.—

PERDU

Dimanche soir, aux abords de la basilique, à Ottawa, un loquet en or, avec monogramme N. P. Prière de le remettre à M. Robert, sacristain.

Compagnies d'Assurance Mutuelle contre le feu des Comtés de Rimouski, Temiscouata et Kamouraska

AVIS PUBLIC

AVIS est par le présent donné qu'en vertu d'un règlement adopté par les directeurs de cette compagnie, le 1er Mars courant (1897,) il a été imposé une taxe ou répartition de vingt par cent sur les billets de dépôt des personnes assurées depuis le 1er mars 194 au 31 août de la même année, depuis le 1er mars 1895 au 31 août de la même année, et depuis le 1er mars 1896 au 31 août dernier (1896.)

Le paiement de cette répartition est actuellement requis en vertu du dit règlement, et doit être versé au bureau du Secrétaire Trésorier, en la ville de St Germain de Rimouski sous le plus court délai possible.

Rimouski, 1er Mars, 1897.

N. BERNIER, Sec. Trés.

AVIS

AVIS est par le présent donné, qu'une application sera faite à la prochaine session du Parlement fédéral pour un acte devant incorporer une compagnie appelée: « Hull, St Louis Dam and VictoriaSpring's Railway Company, » avec pouvoir de construire, équiper, maintenir par vapeur ou électricité une voie ou des voies de chemin de fer d'un point, dans ou près de la cité de Hull, province de Québec, de la, allant au sud, en passant par et à travers le Pont Interprovincial, projeté, ou tout autre pont, qui sera construit à cet endroit ou près d'icelui, de la, le long de la réserve du canal de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, jusqu'à la tête de la Coupe Profonde; de la à l'est, en passant à travers la propriété, maintenant vacante appelée « Rifle Range » ou Poste de Tir, de la à travers la rivière Rideau jusqu'à un point au ou près du chemin de Montréal, de la jusqu'à ce qui est connu sous le nom de Victoria Spring's (Sources Victoria) situés dans le township de Gloucestre, de la à la rivière Ottawa; de là en courant vers le Nord Ouest le long de la dite rivière Ottawa jusqu'à un point dans Rockliff ou près de là; de la en courant vers le sud ouest jusqu'à un point ou près de ce qui est appelé Beechwood, de là jusqu'à un point qui traverse la rivière Rideau. Aussi le long du chemin de fer du St Laurent et de l'Ottawa à partir du point d'intersection de la ligne proposée, avec la ligne du chemin de fer mentionnée, jusqu'aux dépôts de la rue Sussex. Aussi pour soustraire un embranchement à partir de la Dap but (Coupe profonde) dans la direction sud jusqu'à l'endroit appelé Hogsback sur le canal Rideau. Le tout avec tous les droits et pouvoirs ordinairement octroyés en pareil cas aux compagnies de chemins de fer.

T. G. BRIGHAM, Représentant la Compagnie [projetée].

Hull, 4 Mars, 1897.

Wanted—A...

protect your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

of your ideas...

Le Ventilateur EOLIEN



(Breveté 26 Mai 1894)

(Breveté 26 Mai 1894)

L'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des...

Édifices Publics, Manufactures, Églises, Maisons d'Education, Résidences, Écuries, Cabinets d'aisance, Etc., Etc.

Il est mis en mouvement non seulement par le moindre vent, mais aussi par la différence de température de l'intérieur et de l'extérieur de la bâtisse. L'hélios placé à l'intérieur de ce ventilateur établit un courant d'air continu et aspire toutes les poussières, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc. Le Ventilateur Eolien est hautement recommandé par les principaux architectes, et en usage dans un nombre considérable d'usines et de maisons d'éducation.

FAITS EN PLUSIEURS GRANDEURS

LESSARD & HARRIS

PROPRIETAIRES & MANUFACTURIERS

Entrepreneurs Plombiers — Couvresseurs et poseurs d'appareils de chauffage

421 1/2 RUE CRAIG, Montréal

Queque endroits où le ventilateur Eolien est en usage:

SANQUE DU PEUPLE... 4 de 24 p.

BELLES DE LA PROVIDENCE... 18 de 24 p.

COLLEGE DE PHILOSOPHIE... 3 de 22 p.

SEURS DE LA MISERICORDIE... 1 de 12 p.

F. D. MONK... 1 de 20 p.

ROND A PATINER Val eyfeld 3 assortis

C. C. VIAU... 9 assortis

R. I. CHATS OTTAWA... 1 de 4 p.

PRÉSIDENTE DE ST. L... 1 de 6 p.

H. V. MEREDITH... 1 de 12 p.

SEURS DE GONG. N. D... 10 assortis

ECOLE ST. JOSEPH... 1 de 20 p.

H. LAPORTE... 1 de 6 p.

UNIVERSITÉ LAVAL... 7 assortis

SUCCESSION CHARRIER... 4 assortis

Salle d'exercice militai Mont 5 de 48 p.

A VENDRE.—Bois de chauffage.

Erable de première qualité, 3 1/2

pieds de longueur. S'adresser à

JAS. THOMAS,

à la barrière du Chemin d'Aylmer

CARTES PROFESSIONNELLES.

- B. MAJOR**
AVOCAT
Bloc Dorion, Rue Principale,
- HENRY AYLEN**
AVOCAT.
N. 2 rue Principale, Bloc Dorion
- M. McDOUGALL, C. R.**
AVOCAT.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale
Hull.
- GEO. C. WRIGHT,**
AVOCAT.
Rue Principale, Hull, Telephone No. 1113
Argent à prêter.
- A. GOYETTE,**
AVOCAT
No. 101 rue Principale Hull.
- JOSEPH A. DEVLIN,**
AVOCAT.
216 Rue Principale, Hull, Qué.
- E. JUSSIER, B. A.**
Avocat, Procureur Notaire etc.
Bureaux: 509 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau,
Ottawa.
Argent à prêter.
- H. CHATELAIN,**
AVOCAT.
509 Rue Sussex, Ottawa.
Argent à prêter des conditions avantageuses.
- T. DESJARDINS,**
NOTAIRE
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté
145 rue Principale, Hull
- N. TETREAU,**
NOTAIRE.
18 Rue Principale, Hull.
- R. G. NEIL, M.D.**
126 Rue Principale Hull
Consultation à toutes heures.
- GEORGE COX**
GRAVEUR GRAPHE
No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.
- MAURICE CHEVALIER**
AVOCAT.
BUREAU: 154 rue Principale, Hull.
RESIDENCE: Hotel Commercial, rue
d'Angleterre.
- Viau et Lachance**
ENTREPRENEUR
HULL, QUE
- JOS. BOURQUE**
ENTREPRENEUR
Édifices Publics, Eglises, Couvents,
Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.
- Ecurie de Louage**
6111 rue Principale près de l'église Anglaise
voitures et voitures à louer de première classe
EDMOND MOQUIN, Prop.
- RICHELIEU HOTEL**
M. I. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel
Richelieu, Montréal, remercie le public voyageur du
soutien qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère
qu'il continuera de l'encourager comme par le passé
en lui offrant avec toutes ses améliorations modernes
un accommodement à des prix très
modérés.
Les entrées de l'hôtel Richelieu sont seulement
sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place
Jacques-Cartier ne communique plus avec l'hôtel
Richelieu depuis ans.

DEMANDE DES VENDEURS

pour avancer notre
ligne de commerce. Des hommes
l'expérience pour nous représenter
dans la vente de nos articles de pépi-
éristes. Le choix est spécialement
dans notre contrôle. Plus haut salaire
ou commission payés. Emploi const-
tant durant toute l'année. Échantillons
gratuits; territoire exclusif; pas néces-
saire d'être expérimenté; gros salaire
assuré aux travailleurs; avantages
spéciaux aux commerçants. Écrivez
de suite pour plus amples détails à la

ALLEN NURSERY Co.

ROCHESTER, N.-Y.

A VENDRE

Terrain considérable en jardinage,
situé dans le Sud-est de la Floride,
AGENTS demandés pour vendue es-
hoix. S'adresser de suite

FLORIDA GARDEN LAND CO.

ROCHESTER, N.-Y.

Le Ventilateur EOLIEN

Nous attirons l'attention de nos
lecteurs sur annonce de MM Lessard
& Harris, entrepreneurs plombiers et
manufacturiers d'appareils de chauf-
fage; inventeurs de l'appareil le plus
efficace pour la ventilation parfaite des
édifices publics, manufactures, églises
maisons d'éducation, etc
Cet appareil est au de vue de
l'hygiène devenu insalubre. Il est
recommandé par les bureaux d'hygiène
de Québec et Toronto

**LES ELECTIONS
PROVINCIALES**

Candidatures Probables

Voici la liste des candidats choisis
jusqu'à présent pour les élections
provinciales.

Comtés	Opposition	Ministériels
Arthabaska	Girouard	Gendreau
Argenteuil	W.A. Weir	W.J. Simpson
Bagot		McDonald
Bellechasse	Targeon	Jolicœur
Beauharnois	Bisson	Beaubien
Berthier	Chênevert	Allard
Brome		England
Bonaventure	Lemieux	Bélanger
Beauce	Béland	Cloutier
Champlain		Grenier
Chambly	Rocheleau	Tailon
Châteauguay	Robidoux	Greig
Compton		McCleary
Charlevoix	Morin	D'Auteuil
Chicoutimi		Petit
Deux Montagnes	(Globensky) Beauchamp	
	Champagne	
Drummond	Watts	Richard
Dorchester		Pelletier
Gaspé	Marcel	Flynn
Huntingdon	Stephens	Cameron
Hochelegh	Decarie	Laporte
Iberville	Gosselin	
Joliette		Renaud
Jacques Cartier		Gohier
Kamouraska	Roy R.	Ennis
Laprairie		Doyon
L'Assomption		Marion
Laval		Leblanc
L'Islet	Déchêne	Dionne
Lotbinière	Laliberté	
Lévis		Girard
Lac St Jean		
Maskinongé	Caron	Spencer
Missisquoi		
Montcalm	Magnan	
Montmagny	(Bernatchez)	
	Lislois	King
Mégantic	Smith	
Montmorency		
Montréal No.1	DrCoulombe Martineau	
" No.2	Gouin	Parizeau
" No.3	Rainville	Atwater
" No.4	Cook	Hall
" No.5		Kinsella
" No.6	Guérin	Chassé
Matane	Pinault	Ste Marie, ind
Napierville		Beaubien
Nicolet		Nantel
Ottawa	Major	
Pontiac		Belleau
Portneuf	Tessier	
Québec Comté		
" Est	(Shehyn)	
" Centre	McAvoy	
" Ouest	Thibaudeau	
Richelieu		Corby
Rouville	Girard	Morgan
Rimouski	Tessier	Dufresne
St Hyacinthe	St Jacques	Drapeau
St Jean	Marchand	Caillier
Shefford		Gervais
Shebrooke		Savaria
Sherbrooke		Panneton
Soulanges	Bourbonnais	Doucet
Stanstead		Hackett
St Sauveur	Parent	
St Maurice		Duplessis
Témiscouata		Rioux
Trois Rivières	Pollette	Normand
Terrebonne	Carrier	Nantel
Vaudreuil		Cholette
Verchères	(Blanchard)	
	Lussier	
Wolfe		Chicoyne
Yamaska	Glada	Mondou

V. E. GODBOUT

Tailleur Fashionable
GRADUÉ DE LA...
Herald of Fashion Co., New-York

Par sa persévérance dans le travail,
ses aptitudes et son talent, M. V. E.
Godbout après avoir suivi les cours de
coupe de la Herald of Fashion Co. de
New York, a réussi à obtenir son
diplôme.
Si vous désirez un Habit, Habille-
ment ou Pantalon irréprochables de
coupe ou d'ajustement venez le voir à
son établissement.
107 RUE CLARENCE
Nous garantissons la coupe sans
essai.

HOTEL RIENDEAU

Place Jacques Cartier, Montreal

Cet hôtel, sous la direction de M.
Jos. Riendeau, offre tous les avantages
possibles et est l'un des hôtels les plus
confortables de Montréal.
Nous engageons nos amis de la
capitale et de Hull à visiter l'hôtel
Riendeau quand les affaires les appé-
leront à Montréal. Ils n'auront qu'à
s'en féliciter.

AVIS

La Compagnie du Chemin de fer du
Pacifique fera application au Parlement
du Canada, à sa prochaine session,
dans le but d'obtenir un bill confir-
mant l'acte de Convention ou marché
qu'elle a fait le 16 mars dernier (1896)
avec la compagnie Electrique de Hull,
tel que incorporée en premier lieu,
lequel bill aura pour effet de louer
cette partie de son chemin de fer,
connue sous le nom de Branche d'Ayl-
mer, à la dite compagnie électrique de
Hull, pour une période de trente cinq
ans à raison de cinq mille piastres de
loyer par année en sus d'autres clauses
et conditions spécifiées au dit marché,
et pour toutes autres fins en général.
CHARLES DRINKWATER
Secrétaire
Montréal, 17 décembre, 1896.

AVIS

AVIS est par le présent donné,
qu'une application sera faite à la pro-
chaine session du Parlement fédéral
pour un acte devant incorporer une
compagnie appelée: "Hull, St Louis
Dam and VictoriaSpring's Railway
Company," avec pouvoir de construire,
équiper, maintenir par vapeur ou élec-
tricité une voie ou des voies de chemin
de fer d'un point, dans ou près de la
ville de Hull, province de Québec, de
là, allant au sud, en passant par et à
travers le Pont Interprovincial, pro-
jeté, ou tout autre pont, qui sera
construit à cet endroit ou près d'icelui,
de là, le long de la réserve du canal de
la cité d'Ottawa, province d'Ontario,
jusqu'à la tête de la Coupe Profonde;
de là à l'est en passant à travers la
propriété, maintenant vacante appelée
" Rifle Range " ou Poste de Tir, de là
à travers la rivière Rideau jusqu'à un
point au ou près le chemin de Montréal,
de la jusqu'à ce qui est connu sous le
nom de Victoria Spring's (Sources Victo-
ria) situés dans le township de Glou-
cester, de là à la rivière Ottawa; de là
en courant vers le Nord Ouest le long
de la dite rivière Ottawa jusqu'à un
point dans Rockliff ou près de là; de
là en courant vers le sud ouest jusqu'à
un point ou près de ce qui est appelé
Beechwood, de là jusqu'à un point qui
traverse la rivière Rideau. Aussi le
long du chemin de fer du St Laurent
et de l'Ottawa à partir du point d'in-
tersection de la ligne proposé, avec la
ligne du chemin de fer mentionnée,
jusqu'aux dépôts de la rue Sussex.
Aussi pour construire un embranche-
ment à partir de la Dup but (Coupe
profonde) dans la direction sud jusqu'à
l'endroit appelé Hogsback sur le canal
Rideau. Le tout avec tous les droits et
pouvoirs ordinairement octroyés en
pareil cas aux compagnies de chemins
de fer.
T. G. BRIGHAM,
Représentant la Compagnie
[projetée].
Hull, 4 Mars, 1897.

AVIS

AVIS est par les présentes donné
qu'il sera fait application au Parlement
du Canada, à sa prochaine session, par
la compagnie Electrique de Hull pour
la confirmation d'un acte d'accord
(agreement) fait entre la compagnie du
chemin de fer Canadien du Pacifique
et la compagnie Electrique de Hull, en
date du 16ème jour de mars 1896, par
lequel la dite compagnie du chemin de
fer du Pacifique a prétendu louer à la
compagnie Electrique de Hull cette
partie de chemin connu comme Bran-
che d'Aylmer du chemin de fer Cana-
dien du Pacifique, pour un terme de
trente ans, d'après des clauses et con-
ditions mentionnées au dit marché
(agreement) et aussi pour obtenir l'au-
torisation de faire avec la dite compa-
gnie du chemin de fer Canadien du
Pacifique toute acte d'acquisition de la
dite Branche d'Aylmer et que tout
actes à cette fin par la dite compagnie
Electrique de Hull soient déclarés être
des actes pour l'avantage général du
Canada, aussi, pour obtenir le droit de
construire, d'étendre, établir, ouvrir et
maintenir son chemin sur et au près
du pont Union et dans les environs,
sous les travaux Publics, les ponts et
les rues à proximité d'icelui dans et à
travers la cité d'Ottawa aux stations
de la Compagnie du Chemin de fer
Canadien du Pacifique, la Compagnie
du Chemin de fer Canada Atlantique
et celle de la Compagnie du Chemin
de fer Parry Sound aussi et avec pou-
voir de passer dans et à travers les
rues de la dite cité d'Ottawa pour
arriver aux endroits ci dessus men-
tionnés, le long et à travers les lignes
du Chemin de fer de la Compagnie
Electrique d'Ottawa qui se trouvent
entre le pont Union et le terminus de
la Compagnie du Chemin de fer de la
Compagnie Electrique de Hull, et sur
les dits ponts, travaux publics et rues,
vu sur aucun d'iceux, d'après les termes
et conditions à elle prescrites par le
Gouverneur en conseil, aussi avec pou-
voir d'exproprier les terrains nécessaires
à la dite compagnie, et pour toutes
autres fins en général.
Daté à Hull, ce 14ème jour de jan-
vier, 1897.
HENRY AYLEN,
Procureur des Réquérants.

AVIS

La Compagnie du Chemin de fer du
Pacifique fera application au Parlement
du Canada, à sa prochaine session,
dans le but d'obtenir un bill confir-
mant l'acte de Convention ou marché
qu'elle a fait le 16 mars dernier (1896)
avec la compagnie Electrique de Hull,
tel que incorporée en premier lieu,
lequel bill aura pour effet de louer
cette partie de son chemin de fer,
connue sous le nom de Branche d'Ayl-
mer, à la dite compagnie électrique de
Hull, pour une période de trente cinq
ans à raison de cinq mille piastres de
loyer par année en sus d'autres clauses
et conditions spécifiées au dit marché,
et pour toutes autres fins en général.
CHARLES DRINKWATER
Secrétaire
Montréal, 17 décembre, 1896.

Les élections provinciales

"LE SPECTATEUR" pour 25c.

A partir de ce jour nous a-
dresserons le SPECTATEUR
jusqu'à la fin des prochaines
élections provinciales, à qui-
conque nous enverra la modi-
que somme de vingt-cinq cen-
tins.

Nous entrons dans une pé-
riode politique de la plus
haute gravité. D'ici à quelques
mois, les divers opinions et
les divers partis vont se livrer
une lutte acharnée.

LE SPECTATEUR sera
au plus épais de la mêlée.
Toutes les questions politiques
et politico-religieuses vont
être traitées à fond dans ses
colonnes.

Nous faisons donc appel à
tous les amis des causes que
nous défendons, et nous les
prieons instamment de faire
connaître notre proposition à
ceux qui les entourent, afin de
contribuer de cette manière à
la plus grande diffusion des
renseignements et des argu-
ments qui peuvent assurer la
victoire de notre drapeau.

L'ADMINISTRATION.
154 Rue Principale

Les marchés d'Ottawa et de Hull

Voici l'état des prix des marchés:
MARCHÉ DE DÉTAIL.

FOIN	
Foin No 1 la tonne	10 00 à 10 00
Foin No 2 la tonne	9 00 à 9 50
Foin pressé la tonne	10 00 à 10 00
Paille	6 00 à 7 00
Sarrasin le minot	0 40 à 0 45
Fèves la poche	1 75 à 2 00
Mais	0 00 à 0 65
Pommes, le gallon	0 10 à 0 10
PEAUX	
Peaux vertes No 1	6 00 à 7 00
" " " 2	5 00 à 6 00
" " " 3	0 00 à 3 00
Suif fondu la livre	0 05 à 0 06
VIANDES	
Beuf par 100 livres	3 50 à 4 00
Mouton	0 06 à 0 08
Veau	0 05 à 0 07
Porc par 100 livres	5 00 à 5 25
Saindoux	0 10 à 0 11
PRODUITS DE LA FERME	
Les œufs sont peu chers, de 28 à 19 cents la doz. Du beurre en quantité, aussi à bon marché. Première qualité, 17 à 20c la livre.	
LÉGUMES	
Betteraves la poche	0 30 à 0 35
Carottes	0 25 à 0 30
Panais	0 25 à 0 30
Navets	0 25 à 0 30
GRAINS ET FARINES	
Patente	5 25 à 5 50
Américaine	5 90 à 6 00
Straight roller	4 85 à 5 00
Extra	5 65 à 5 70
Supérieure	4 50 à 5 00
Forte de Boulangerie	5 45 à 5 50
Américaine	5 00 à 5 25
VOLAILLES ET GIBIERS	
Oies la pièce	0 50 à 0 75
Poules le couple	0 30 à 0 50
Canard	0 60 à 0 80
Dindes	1 50 à 2 50
Poulets	0 30 à 0 50
Canards noir	0 60 à 0 80
Bécassines la doz	3 00 à 3 25
Pleviers la doz	3 00 à 4 70
Poules de prairies	
Lièvres la paire	0 00 à 0 00
Coucouilles la pièce	0 05 à 0 10
Céleri la doz	0 35 à 0 40
Concombre	0 00 à 0 50
Laitue la doz	0 40 à 0 40
Ail la tresse	0 15 à 0 00
Cnoux la doz	0 30 à 0 40
Oignons la poche	0 00 à 0 50
" le gallon	0 05 à 0 00

PATENTES

OBTENUES PROMPTEMENT

Envoyez un timbre pour notre "Guide des In-
venteurs." Nous obtenons plus de patentes
pour les inventeurs que tous les autres ingé-
nieurs ensemble, et nous faisons une spécialité
des applications, que les autres agents n'ont
pas réussi à obtenir. Pas de patente, pas de paye.
MARION & MARION, EXPERTS,
No. 185 rue St Jacques, Montréal, Tel. 2396.
Mentionnez ce Journal.

Atelier Typographique

SPECTATEUR

154 RUE PRINCIPALE

HULL, P. Q.

Impressions de toutes sortes exécutées avec
soin et promptitude.

LETTRES FUNERAIRES à une heure d'avis.
CARTES D'AFFAIRES et CARTES de VISITE
BLANCS de TOUTES SORTES

JOBS! JOBS!

On exécute à cet établissement toutes espèces
d'ouvrage en français, anglais, sur papier de
toutes couleurs.....

TELS QUE:
Placards, Programmes, Circulaires, Affiches,
Mémorandums, Têtes de Compte, Lettres,
Livres, Pamphlets, Factums, etc.

SOUS LE PLUS COURT DELAI
ET A PRIX TRES-REDUITS.

Les ordres par la malle ou autrement, recevront
une stricte attention.

LAURENT, LAFORGE & BOURDEAU
MAISON FONDÉE EN 1860



1637, rue (S) St. J., (Hull, P. Q.)
1905